

Fiche 2.3 Rédiger un projet

Définition

Plan d'action: il décompose le projet en sous-objectifs et en différentes phases, puis il fixe les échéances et un planning qui répartit les tâches et les responsabilités. Il arrête également les manières de faire, les méthodes pour chaque type d'opération. Ce plan décrit, pas à pas, tout le déroulement du projet sous tous les aspects : financement, communication, technique, matériel, critères et modes d'évaluation.

Enjeux

- Savoir formaliser les projets de l'association.
- Savoir différencier les objectifs stratégiques et opérationnels.
- Mettre en place un plan d'action.
- Mesurer l'importance d'un échéancier.



- Comment rédiger le projet de l'association ?
- Comment définir les objectifs du projet ?
- Y a-t-il des outils indispensables ?

1. Les finalités du projet associatif

Les finalités de l'association sont les grands axes d'action qui fondent l'existence même de l'association. Ces finalités reposent sur des valeurs fortes, essentielles dans l'implication de ses membres actifs, bénévoles et salariés. Il est donc primordial, en préambule du projet, de clarifier et de préciser les finalités de l'association et les valeurs sous-tendues par ces finalités.

Exemple:

- Finalité: Favoriser la pratique sportive, quel que soit le milieu social, le sexe, l'origine des pratiquants,
- Valeurs sous tendues: universalité, solidarité, respect des différences.

2. Les objectifs stratégiques et opérationnels de l'association

Les objectifs stratégiques traduisent les orientations fédératrices de l'association. Ils correspondent aux buts, aux intentions que se donnent les membres, orientations qui figurent dans les Statuts.

A chacun des objectifs stratégiques, correspondent généralement plusieurs objectifs opérationnels. Centrés sur l'action, ils précisent de manière très concrète le plan d'action, la (les) méthode(s) employée(s), les publics concernés, les délais et les résultats attendus.

Les objectifs opérationnels doivent renvoyer à des données observables, dans une durée précise, avec des conditions de réussite clairement énoncées.



Evitez, dans l'énoncé des objectifs opérationnels les verbes trop généraux du type: favoriser, susciter, développer....En effet, bon nombre de projets sont basés sur des objectifs généraux et non opérationnels. Or construire un projet sur la seule base d'intentions ne permet pas de le préciser, ni de le mettre en oeuvre, ni de l'évaluer efficacement.

En pratique

La démarche de projet, va me permettre de:

- préciser ce qui me motive (les raisons et valeurs que je défends, la demande à laquelle je veux répondre),
- donner un cadre et fixer les limites de mon projet,
- clarifier les résultats que je souhaite atteindre (améliorations, nouveautés et changements visés),
- définir les actions que je dois mettre en oeuvre pour faire aboutir les résultats que je me suis fixés,
- susciter l'intérêt et l'adhésion d'autres acteurs au projet.

3. Le plan d'action

Le plan d'action définit, de manière très concrète et précise, les actions à mettre en oeuvre pour réaliser les objectifs opérationnels de l'association.

Le plan d'action apporte notamment des précisions sur les personnes chargées de l'action (attribution des rôles et distribution des tâches), les moyens (humains, techniques et financiers) utilisés et l'échéancier envisagé.

Il peut se décliner en plusieurs sous plans d'action :

- Juridique et réglementaire,
- Partenarial et financier,
- Organisationnel, d'information et de décision,
- Marketing et communication,
- Technique...

L'échéancier va permettre de placer dans le temps les différentes étapes prévues du plan d'action. Il donne une lisibilité temporelle de l'action menée. Il marque les échéances pour chaque tâche et permet d'en organiser l'exécution.

Une fois les objectifs stratégiques et opérationnels définis, le projet associatif pourra alors être transcrit dans un document qui devra faire l'objet d'une large diffusion auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.



Tout se joue autour de l'élaboration du plan d'action et de la constitution du groupe de pilotage. C'est à cette phase là que se décide qui fait quoi dans l'association pour la réalisation du projet, ce qui se négocie et avec quels partenaires. Le budget du projet est établi, son plan de financement est lancé. Le plan de communication est arrêté et commence aussitôt.

A retenir

- Lorsque l'on veut mettre en place un projet, il est indispensable de réaliser un plan d'action, qui va donner les objectifs à suivre et les échéances à respecter.

- Il est important de savoir définir des objectifs opérationnels pour ancrer le projet dans le concret.

VOTRE CONTACT :

CRIB de l'Oise
APSLO
172 Avenue Marcel Dassault, Porte B
60000 Beauvais
Tél: 03 44 15 11 38

